

SYNTHESE COMMENTEE DU PROTOCOLE SANITAIRE DU 9 JUILLET 2020

DANS LA PERSPECTIVE DE LA RENTREE 2020

EXTRAITS DU PROTOCOLE	COMMENTAIRE
PREALABLE Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.	A priori, possibilité d'autoriser la présence à l'intérieur de tous les bâtiments des accompagnateurs et intervenants – avec pour seule condition le port du masque et le nettoyage des mains.
Les règles de distanciation physique Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Toutefois, les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.	Les établissements scolaires doivent accueillir l'ensemble de leurs élèves. Lorsque les élèves sont en groupes réduits – maintenir autant que possible la distanciation de 1m (dans ce cas, les élèves peuvent retirer leur masque). La plupart des cours ne permettront pas de maintenir la distanciation. Hors les temps en groupes réduits, les jeunes collégiens et lycéens devront porter le masque à tout moment. Nos élèves ne sont pas contraints à la distanciation en dehors des cours – mais les surveillants resteront attentifs à ce que les jeunes maintiennent une attitude raisonnable.
Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : ○ à l'arrivée dans l'établissement ; ○ avant chaque repas ; ○ après être allé aux toilettes ; ○ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.	Nous avons mis en place des distributeurs de savon qui seront inspectés plusieurs fois par jour et des rouleaux de papier essuie main. Des flacons de gel hydro alcoolique sont aussi installés sur tous les points clés de l'établissement.

<u>Le port du masque :</u> Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves en école élémentaire, en collège et en lycée. Pour les collégiens/lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire lorsqu'une distanciation d'un mètre ne peut être garantie en lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation ne peut être respectée. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.	Lorsqu'un enseignant peut maintenir une distance de plus d'un mètre avec les élèves, il peut retirer son masque. Nous mettons aussi à disposition des enseignants des visières qu'ils pourront porter à la place des masques lorsqu'ils seront à plus d'un mètre des élèves. Il faut rappeler que le port du masque est obligatoire dans la rue. Aucun collégien ou lycéen n'est donc censé arriver dans l'établissement sans cet équipement.
<u>La ventilation des classes et autres locaux</u> L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).	Nous nous assurerons de la ventilation des salles au minimum à chaque récréation.
<u>Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels</u> Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.	Chaque salle et la restauration feront l'objet d'un nettoyage désinfectant (au minimum des sols et tables) au moins une fois par jour. Les activités sportives ou nécessitant des échanges manuels ne sont plus limitées. Nous serons simplement attentifs à demander aux élèves de se laver les mains avant et après ces activités.
<u>Formation</u> Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves.	